L'UE et la Communauté est-africaine signent un Accord de partenariat économique

PANA, 18 octobre 2014 Dar-es-Salaam, Tanzanie - Les nÃ©gociateurs de l'Union europÃ©enne (UE) et de la CommunautÃ© d'Afrique est-africaine ont signÃ© jeudi un nouvel Accord de partenariat Ã©conomique (APE) entre les deux rÃ©gions, indique la Commission europÃ©enne dans un communiquÃ©. L'accord offrira de la sÃ©curitÃ© juridique pour les entreprises et ouvrira une perspective Ã long terme en vue d'un accÃ¨s libre et illimitÃ© au marchÃ© de l'UE pour les produits en provenance du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et du Ouganda, selon ce communiquÃ©. "La rÃ©gion de la CommunautÃ© est-africaine se distingue par son dynamisme et l'ambition de se dÃ©velopper comme une rÃ©gion intÃ©grÃ©e. L'Accord de partenariat global que nous venons de conclure est le meilleur moyen de soutenir ses aspirations", s'est rÃ©joui le Commissaire europÃ©en au Commerce, Karel De Gucht. L'APE offre aux pays est-africains la garantie d'un accÃ¨s en franchise de droits de douane et sans contingentement, indÃ©pendamment de leur niveau de progrÃ¨s Ã©conomique. Les rÃ¨gles europÃ©ennes sur les prÃ©fÃ©rences commerciales favorisent en effet les pays les moins avancÃ©s, mais leur accÃ¨s se restreint une fois qu'ils atteignent un certain niveau de dÃ©veloppement. En contrepartie, la CommunautÃ© est-africaine baissera Ã©galement les droits de douane sur les importations europÃ©ennes. L'accord doit Ãªtre ratifiÃ© par les deux partenaires selon leurs procÃ©dures internes. PANA, 17 octobre 2014 Cinq pays d'Afrique de l'Est vont signer un APE avec l'UE Bruxelles, Belgique - Cinq pays de l'Afrique de l'Est, Ã savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, ont donnÃ© leur accord pour la signature d'un accord de partenariat Ã©conomique (APE) avec l'Union europÃ©enne, a appris la PANA de source officielle Ã Bruxelles. Selon un communiquÃ© de la Commission europÃ©enne transmis, vendredi, Ã la presse, la mise en oeuvre de l'APE marquera l'entrÃ©e en vigueur de la zone de libre-Ã©change entre l'UE et les pays de la rÃ©gion d'Afrique de l'Est signataires de l'accord. La mise en application se fera de maniÃ¨re asymÃ©trique, car tous les produits des pays de cette rÃ©gion africaine entreront sans droits de douane sur le marchÃ© europÃ©en, tandis que ces pays ouvriront progressivement leurs marchÃ©s aux produits europÃ©ens. Depuis que les nÃ©gociations en vue de la conclusion des APE ont Ã©tÃ© entamÃ©es en 2001, seules 3 rÃ©gi africaines Ã savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont donnÃ© leur accord pour la conclusion de l'APE. Les nÃ©gociations, note-t-on, restent en cours entre l'UE et l'Afrique Centrale pour la signature de l'APE. L'APE vise l'entrÃ©e harmonieuse des pays ACP dans le commerce mondial d'ici Ã 2020, terme prÃ©vu de l'Accord de Cotonou signÃ© en 2000 pour 20 ans dans la capitale du BÃ©nin.